

Image not found or type unknown



## Remboursement Frais de transport Intérimaire

Par **dana95**, le **15/02/2015** à **18:56**

Bonjour, je suis intérimaire, et mon agence d'intérim prend en charge mes frais de transport à 50% sur la base du nombre de jours travaillés. Est ce légal? les autres salariés sont remboursés à 50%. Sur le montant de 74€ mensuel je ne suis remboursée que de 27€. Merci par avance de votre éclaircissement. Cordialement

Par **P.M.**, le **15/02/2015** à **20:57**

Bonjour,  
Effectivement en intérim, le remboursement de l'abonnement aux transports communs se fait par jour de travail mais cela ne devrait pas conduire à une telle différence en votre défaveur à zone égale...